

intéresser avant tout. Cette noble tâche a besoin de toutes nos énergies et de toutes nos ressources. Réserveons-les aux nôtres et à notre pays. Je sais que mon appel ne sera pas entendu. J'aurai du moins accompli un devoir que je dois aux miens et à mon pays. Ceux qui, sans mandat du peuple canadien, se rendront à cette conférence et y prendront des engagements porteront devant l'histoire toutes les conséquences redoutables de leurs gestes.

(Traduction)

(Sur la motion de M. Stirling, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

(Sur la motion du très hon. Mackenzie King, la séance est levée à 10 heures 35 minutes du soir.)

### Mercredi, 21 mars 1945.

La séance est ouverte à trois heures.

#### QUESTION DE PRIVILÈGE—L'HON. M. HANSON

L'hon. R. B. HANSON: Monsieur l'Orateur, je désire soulever une question de privilège. Lorsque, à la fin du discours du premier ministre, hier, je me suis levé pour poser certaines questions, je m'étais fondé sur une déclaration faite par le premier ministre au début de son discours; je vais donner lecture de ce passage qui se trouve à la page 23 du compte rendu, à la fin de la deuxième colonne. Voici ce qu'a dit le premier ministre:

J'espère n'être pas interrompu durant la lecture que je vais en faire...

Et j'ajoute que ce désir a été réalisé.

...mais dès que je l'aurai terminée, si des questions se présentent à l'esprit des honorables députés sur ce que j'aurai dit, je serai très heureux d'essayer d'y répondre.

C'est sur la foi de cette déclaration, consignée au hansard sans aucune restriction, réserve ou équivoque, que j'ai posé mes questions. Etant donné la discussion qui eut lieu à la suite du discours du premier ministre et les questions que j'ai posées, j'espère qu'on ne m'empêchera pas de participer au présent débat si je le désire.

M. l'ORATEUR: En réponse à l'honorable représentant d'York-Sunbury j'étais absolument certain qu'il était dans l'erreur au sujet de la procédure à suivre; c'est pourquoi, et la Chambre en conviendra avec moi, il est libre de participer au débat s'il le désire.

L'hon. M. HANSON: Je vous remercie, mais je ne puis admettre que j'étais dans l'erreur. En tout cas, restons-en là.

#### QUESTIONS

(Il a été répondu de vive voix aux questions marquées d'un astérisque).

#### NATURALISATION—SAMUEL CARR

L'hon. M. BRUCE:

1. Quand Samuel Carr a-t-il présenté sa première demande pour se faire naturaliser comme citoyen canadien?
2. Quand lui a-t-on octroyé ses lettres de naturalisation?
3. Quelles raisons a-t-on invoquées en sa faveur pour lui octroyer des lettres de naturalisation?
4. Où Samuel Carr est-il né?
5. Quand est-il entré au Canada?
6. Quel nom portait-il lors de sa première entrée au Canada?
7. Quels nom ou noms a-t-il pris depuis cette date?
8. Quel est son emploi actuel?

L'hon. M. McLARTY:

1. La première demande a été faite au nom de Samuel Kogan à la Cour des sessions générales de la paix, comté de Waterloo (Ontario), le 29 janvier 1931. Le certificat fut émis le 23 juin 1931, mais il n'a pas été délivré. Ledit certificat fut annulé par décret du Gouverneur général en conseil, le 17 décembre 1932. La deuxième demande fut présentée à la Cour des sessions générales de la paix pour le comté d'York, le 11 septembre 1936.
2. Le certificat a été émis le 2 mars 1945.
3. Un juge de la cour de comté d'York a décidé que le requérant était une personne apte à être naturalisé et possédait les qualités requises à cette fin. Cette décision fut rendue le 4 février 1937. Le secrétaire d'Etat a étudié le cas.
4. D'après la demande, à Kharkov, U.R.S.S.
5. D'après les rapports de l'Immigration, le 29 août 1924.
6. D'après les rapports de l'Immigration, Shmil Kogan.
7. La deuxième demande a été faite au nom de Sam Carr.
8. D'après la demande, secrétaire.

#### AIDE AUX PROVINCES POUR LA CONSTRUCTION D'HÔPITAUX, ETC.

M. LALONDE:

1. Le Gouvernement de la province de Québec a-t-il demandé, depuis le 1er septembre 1944, au gouvernement fédéral sa collaboration ou son aide financière pour la construction ou l'aménagement d'hôpitaux, asiles d'aliénés ou autres institutions similaires?
2. Dans l'affirmative, a) à quelles dates; b) pour quels projets; c) quelle a été la réponse des autorités fédérales?

L'hon. M. CLAXTON:

1. Non.
2. Répondu sous le No 1.